

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la politique
des ressources humaines*

*Bureau de la réglementation
et de la fonction militaire*

Arrêté du 13 février 2014 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1403256A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R.4135-3,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R.4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale.

Article 2

Les chaînes de notation applicables aux officiers de gendarmerie et aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

Article 3

Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de gendarmerie titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement, aux gradés de gendarmerie ayant bénéficié d'un avancement ouvert aux sous-officiers de gendarmerie comptant au moins quinze ans d'ancienneté de service et aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 4

Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de gendarmerie non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe III.

Article 5

Les chaînes de notation applicables aux officiers de réserve ayant souscrit un engagement dans la réserve opérationnelle au titre de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe IV.

Article 6

Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de réserve et militaires du rang de réserve ayant souscrit un engagement dans la réserve opérationnelle au titre de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe V.

Article 7

L'arrêté du 22 février 2013 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale est abrogé.

Article 8

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY

ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE GENDARMERIE (OG) ET AUX OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE (OCTAGN)

1. Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Major général	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Adjoint au major général	–	Général, major général	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers généraux chargés de mission auprès du DGGN	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chargé de fonction affaires internationales	–	–	–	Général, major général
Adjoint au chargé de fonction affaires internationales	–	Chargé de fonction affaires internationales	–	Général, major général
Chef de l'unité de coordination des forces d'intervention (UCOFI) et chef de l'unité de coordination de lutte contre l'insécurité routière (UCLIR)	–	–	–	Général, major général
Officiers affectés à l'UCOFI ou à l'UCLIR	–	–	–	Chef de l'UCOFI ou de l'UCLIR
Officiers affectés au conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie nationale (CPSAGN)	–	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Cabinet				
Chef de cabinet	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef du bureau du cabinet et autres officiers directement rattachés au chef de cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de cabinet	–	Général, major général
Officiers directement rattachés au chef de cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de cabinet
Autres officiers du bureau du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de bureau	–	Chef de cabinet
Officiers du bureau du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau
Officier commandant du site de la DGGN à Issy-les-Moulineaux	–	Chef de cabinet	–	Général, major général
Correspondant officier du DGGN	–	Chef de cabinet	–	Général, major général
Mission du pilotage et de la performance				
Chef de la mission du pilotage et de la performance	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef de bureau et chargé de mission	–	Chef de la mission du pilotage et de la performance	–	Général, major général
Autres officiers de la mission du pilotage et de la performance, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de bureau	–	Chef de la mission du pilotage et de la performance

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers de la mission du pilotage et de la performance du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Chef de bureau
Directions				
Directeurs	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Adjoints aux directeurs - Sous-directeurs	-	Directeur	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Directeur de projet PULSAR				Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au projet PULSAR, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Directeur de projet	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au projet PULSAR du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Directeur de projet
Chargés de missions, chargés de fonctions, officiers supérieurs adjoints et chef de section (2) directement rattaché à une direction	-	-	-	Directeur
Officiers affectés au sein de la section commandement de la DPMGN (3)	-	Officier supérieur adjoint	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Adjoints aux sous-directeurs - Chefs de bureau, de centre ou de secrétariat - Chargés de mission (ou de projet)	-	Sous-directeur	-	Directeur
Autres officiers, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de bureau, de centre ou de secrétariat	-	Sous-directeur
Autres officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de section (4)	-	Chef de bureau, de centre ou de secrétariat
Officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	-	-	Directeur (5)
Centre de planification et de gestion de crise (CPGC)				
Commandant du centre de planification et de gestion de crise (CPGC)	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers du CPGC, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant du CPGC	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers du CPGC du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant du CPGC
Centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND)				
Officiers du CROGEND	-	-	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA)				
Conseiller pour la communication, chef du SIRPA	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chefs de bureau du SIRPA	-	-	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Autres officiers du SIRPA, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de bureau	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Officiers du SIRPA du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de section (6)	-	Chef de bureau
Délégué aux réserves				
Délégué aux réserves	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Autres officiers rattachés au délégué aux réserves	-	-	-	Délégué aux réserves
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie				
Délégué au patrimoine culturel	-	Chef du service historique défense	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives (7)	Général, major général
Officiers en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Délégué au patrimoine culturel	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	-	-	Délégué au patrimoine culturel
Officiers en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie ainsi qu'au service historique de la défense, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Délégué au patrimoine culturel	Chef du service historique défense	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie ainsi qu'au service historique de la défense	-	-	-	Délégué au patrimoine culturel
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)				
Secrétaire général du CFMG	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Autres officiers du secrétariat général du CFMG	-	-	-	Secrétaire général du CFMG
Maison de la gendarmerie				
Officiers affectés à la Maison de la gendarmerie, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Secrétaire général (chef du BAS)	-	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés à la Maison de la gendarmerie	-	-	-	Secrétaire général (chef du BAS)
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) Concerne la section « analyse et prévention ». (3) Adjoint à l'officier supérieur adjoint, officiers de la section secrétariat, de la section correspondances et de la section budget. (4) S'il existe. (5) Selon le rattachement organique de l'officier. (6) S'il existe. (7) Uniquement lorsque les fonctions de délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie et celles de conseiller gendarmerie auprès du service historique de la défense sont exercées par la même autorité.				

2. Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officier général, chef adjoint de l'IGGN et autres officiers généraux	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Conseillers et inspecteurs	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Groupe des inspecteurs santé et sécurité au travail	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chef de cabinet	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Autres officiers du cabinet	–	–	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chef de bureau	–	Officier général adjoint (2) (3)	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Autres officiers d'un bureau	–	Chef de bureau	–	Officier général adjoint (2) (4)

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
(2) Selon les attributions du bureau du militaire noté.
(3) S'il existe.
(4) S'il existe. À défaut, lire chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale.

3. État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Chef d'état-major	–	–	–	Inspecteur général des armées-gendarmerie
Officiers d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major	–	Inspecteur général des armées-gendarmerie
Officiers d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef d'état-major

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

4. État-major région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de région de gendarmerie	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	–	–	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de région (2)	–	–	–	Commandant de région
Bureau unique du logement (BUL)				
Chef du BUL	–	–	–	Commandant de région
Officiers du BUL, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du BUL	–	Commandant de région
Officiers du BUL du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du BUL
Cabinet communication				
Chef du cabinet	–	–	–	Commandant de région
Officiers du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du cabinet	–	Commandant de région
Officiers du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du cabinet
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)				
Chef du CORG	–	–	–	Commandant de région
Officiers du CORG, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du CORG	–	Commandant de région
Officiers du CORG du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du CORG
Centre administratif financier zonal (CAFZ)				
Chef du centre administratif financier zonal (CAFZ)	–	–	–	Commandant de région
Officiers du CAFZ, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du CAFZ	–	Commandant de région

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers du CAFZ du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du CAFZ
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de région
Officiers chargés de projets et autres officiers directement rattachés au chef d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au chef d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	–	–	Chef d'état-major
Officiers de liaison détachés à la préfecture de police de Paris (4)	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau
<p>(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.</p> <p>(2) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, section du contrôle et du conseil budgétaire, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle et autres officiers chargés de projets directement rattachés au commandant de la région.</p> <p>(3) Officier nautique, officiers affectés à la section santé et sécurité au travail ou à la section commandement.</p> <p>(4) Officiers détachés auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> – du cabinet du préfet de police de Paris ; – de l'EMIZDS de la préfecture de police de Paris ; – de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris. 				

5. État-major région de gendarmerie zonale

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de région de gendarmerie	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	–	–	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de région (2)				Commandant de région
Cabinet communication				
Chef du cabinet	–	–	–	Commandant de région
Officiers du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du cabinet	–	Commandant de région
Officiers du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du cabinet
Centre administratif financier zonal (CAFZ)				
Chef du centre administratif financier zonal (CAFZ)	–	–	–	Commandant de région
Officiers du CAFZ, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du CAFZ	–	Commandant de région
Officiers du CAFZ du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du CAFZ
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de région
Officiers chargés de projets et autres officiers directement rattachés au chef d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au chef d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	–	–	Chef d'état-major
Officiers de liaison détachés (4)	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers des bureaux, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, section du contrôle et du conseil budgétaire, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle. (3) Officier nautique, officier affecté à la section santé et sécurité au travail ou à la section commandement. (4) Officiers détachés auprès : – de l'EMIZDS ; – de la préfecture maritime (action de l'État en mer...).				

6. État-major région de gendarmerie non zonale

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de région de gendarmerie	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	–	–	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de région (2)				Commandant de région
Cabinet communication				
Chef du cabinet	–	–	–	Commandant de région
Officiers du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef du cabinet	–	Commandant de région
Officiers du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef du cabinet
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de région
Officiers chargés de projets et autres officiers directement rattachés au chef d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au chef d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant (3)	–	–	–	Chef d'état-major
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle. (3) Officiers affectés à la section santé et sécurité au travail ou à la section commandement.				

7. Gendarmerie départementale

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Groupement de gendarmerie départementale (GGD)				
Commandant de GGD (2)	–	–	–	Commandant de région
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGD, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (2)	–	Commandant de GGD	–	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de GGD du grade de capitaine et de lieutenant (2)	–	–	–	Commandant de GGD
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (2) (3)	–	Commandant de GGD	–	Commandant de région
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD (2) (3)	–	–	–	Commandant de GGD

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de GGD (2) (3), à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de GGD		Commandant de région
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de GGD (2) (3) du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant d'unité (4)	-	Commandant de GGD
Section de recherches (SR)				
Commandant de SR	-	-	-	Commandant de région
Autres officiers, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant		Commandant de SR		Commandant de région
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de SR
Groupe d'intervention régional (GIR)				
Commandant de GIR	-	-	-	Commandant de région
Adjoint au commandant du GIR	Commandant du GIR	-	-	Commandant de région
Officiers d'un GIR placé auprès d'une SR, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant du GIR	-	Commandant de région
Officiers d'un GIR placé auprès d'une SR, du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant du GIR
Officiers d'un GIR placé auprès d'un SRPJ, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Adjoint au commandant du GIR	-	Commandant de région
Officiers d'un GIR placé auprès d'un SRPJ, du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Adjoint au commandant du GIR
Section d'appui judiciaire (SAJ)				
Commandant de SAJ	-	-	-	Commandant de région
Autres officiers, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de la SAJ	-	Commandant de région
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de la SAJ
Peloton de gendarmerie de montagne (PGM) et peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) directement rattachés à un commandant de région				
Commandant de PGM ou PGHM	-	-	-	Commandant de région
Autres officiers, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de PGM ou PGHM	-	Commandant de région
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de PGM ou PGHM
Centre de coopération policière et douanière				
Officiers du centre de coopération policière et douanière, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	Préfet du département de rattachement	-	-	Commandant de région
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant du centre de coopération policière et douanière	Préfet du département de rattachement	-	-	Commandant de région
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)				
Officiers affectés au sein d'un CSAG	-	Commandant de GGD	-	Chef d'état-major
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) Chaîne applicable au groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris. (3) Compagnie, EDSR, PGHM (à l'exception de la Corse), PGM, PSPG, BDRIJ, CORG, SSIC, GSRH, BPDJ...				

8. Gendarmerie mobile

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Groupement de gendarmerie mobile (GGM) ou groupement de blindés de la gendarmerie nationale (GBGM)				
Commandant de GGM ou GBGM	-	-	-	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGM ou GBGM, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (2) (3)	–	Commandant de GGM ou GBGM	–	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Officiers directement rattachés au commandant de GGM (3) ou GBGM du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant de GGM ou GBGM
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (2) (3), à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de GGM ou GBGM	–	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (2) (3)	–	–	–	Commandant de GGM ou GBGM
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (2) (3), à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de GGM ou GBGM	–	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (2) (3) du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant d'unité (3)	–	Commandant de GGM ou GBGM

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
(2) Pour les officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
(3) Escadron, peloton isolé, PIIG, ESMHN, CNNRBC, compagnie, musique de la GM...

9. Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant du GIGN	–	–	–	Général, major général
Officiers placés pour emploi au GSPR	–	Commandant du GSPR	–	Commandant du GIGN
Commandant en second - Chefs d'état-major (EMOPS - EMAS) - Chef d'une force - Officiers de l'état-major commandement	–	–	–	Commandant du GIGN
Chef du bureau soutien opérationnel (BSO) et du bureau des ressources humaines (BRH)	–	Chef de l'état-major de l'administration et de soutien	–	Commandant du GIGN
Officiers des forces - Officiers de l'état-major opérationnel – Officiers du BSO, du BRH	–	Chef de la force ou chef EMOPS ou chef EMAS (2)	–	Commandant du GIGN

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
(2) Selon le rattachement organique du noté.

10. Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de la Garde républicaine	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second (2)	–	–	–	Commandant de la Garde républicaine
Autres officiers directement rattachés au commandant de la GR (3)	–	–	–	Commandant de la Garde républicaine
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de la Garde républicaine
Adjoint au chef d'état-major	–	Chef d'état-major	–	Commandant de la Garde républicaine

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Chef de bureau et officiers des bureaux rattachés à l'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Adjoint au chef d'état-major (4)	-	Commandant de la Garde républicaine
Officiers des bureaux rattachés à l'état-major du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Adjoint au chef d'état-major (4)
Régiment				
Commandant de régiment	-	-	-	Commandant de la Garde républicaine
Commandant en second et autres officiers directement rattachés au commandant de régiment, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de régiment	-	Commandant de la Garde républicaine
Officiers directement rattachés au commandant de régiment du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de régiment
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant (5)	-	Commandant de régiment	-	Commandant de la Garde républicaine
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment (5)	-	-	-	Commandant de régiment
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de régiment (5), à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de régiment	-	Commandant de la Garde républicaine
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de régiment (5) du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant d'unité (5)	-	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française				
Chef des orchestres, chef du chœur de l'armée française et administrateur-régisseur des formations musicales	-	-	-	Commandant de la Garde républicaine
Officiers servant aux orchestres de la Garde républicaine ou au chœur de l'armée française, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de la Garde républicaine
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant servant aux orchestres de la Garde républicaine ou au chœur de l'armée française	-	-	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
<p>(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.</p> <p>(2) Si le commandant en second est un officier général, le commandant de la garde républicaine devient le notateur 1^{er} échelon, le DGGN étant notateur juridique.</p> <p>(3) Cabinet, contrôle de gestion, section communication, compagnie de transports et liaison...</p> <p>(4) Selon le rattachement organique du noté.</p> <p>(5) Escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV, centre d'instruction de la cavalerie, musique de la GR...</p>				

11. Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	-	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie outre-mer (2)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Cabinet communication				
Chef de cabinet	-	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de cabinet
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers des bureaux, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de bureau	–	Chef d'état-major
Officiers des bureaux du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Officiers du GOPEX	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer				
Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandant en second du COMGEND (3)	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (4)	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers des bureaux	–	Chef de bureau	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées au COMGEND				
Officiers commandant les unités rattachées au COMGEND	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers des unités rattachées au COMGEND, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers des unités rattachées au COMGEND du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant d'unité	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Centre international de formation anti-drogue de Fort-de-France (CIFAD)				
Directeur du CIFAD ou adjoint au directeur lorsque ce dernier est un officier de la police nationale	–	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Adjoint au directeur du CIFAD	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale	–	–	–	Adjoint au directeur du CIFAD
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Directeur du CIFAD	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie	–	–	–	Directeur du CIFAD

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Antenne de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants de Fort-de-France (OCRTIS)				
Directeur de l'antenne OCRTIS à Fort-de-France	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Adjoint au directeur de l'antenne OCRTIS lorsque l'antenne est commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	Directeur de l'antenne	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Chef de l'antenne OCRTIS de Saint-Martin	Directeur de l'antenne de l'OCRTIS de Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Situations particulières				
Ambassade de France à Alger	Ambassadeur	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense de Guyane à Cayenne	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guyane
Commandant des sections aériennes outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés dans une section aérienne outre-mer, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de la section aérienne	-	Commandant du CFAGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés dans une section aérienne outre-mer	-	-	-	Commandant de la section aérienne
Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe
Officiers du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant, du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	-	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre
Officiers affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la GTA
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) Chargé de mission, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle de gestion. (3) S'il existe. (4) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, officier adjoint chargé de renseignement, officier adjoint chargé de la sécurité et de la circulation routière.				

12. Force de gendarmerie européenne (FGE)

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de la force de gendarmerie européenne (2)	Autorité d'emploi	Directeur des opérations et de l'emploi	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Autres officiers de la force de gendarmerie européenne, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de la FGE (3)	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers de la force de gendarmerie européenne du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant de la FGE (4)

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
 (2) Si le commandant de la FGE est français.
 (3) S'il est français. À défaut, les officiers sont notés à un seul et unique degré.
 (4) S'il est français. À défaut, lire le sous-directeur de la défense et de l'ordre public.

12 bis. Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant de la gendarmerie prévôtale	–	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein des unités du commandement de la gendarmerie prévôtale	–	–	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

13. Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)				
Commandant des écoles de la gendarmerie nationale				Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second, adjoint au commandant du CEGN				Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers directement rattachés au commandant du CEGN				Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet communication				
Chef de cabinet	–	–	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers du cabinet, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de cabinet	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers du cabinet du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de cabinet
État-major du CEGN				
Chef d'état-major du CEGN	–	–	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de service, de bureau, de centre ou de section et officiers des services, bureaux, centres ou sections directement rattachés à l'état-major du CEGN, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major du CEGN	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des services, bureaux, centres ou sections directement rattachés à l'état-major du CEGN	-	-	-	Chef d'état-major du CEGN
Écoles et centres de formation				
Commandant d'écoles, de centre national d'instruction, de formation ou de production directement rattaché au CEGN	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Commandant en second - Chef d'état-major - Officier adjoint - Directeur des études, de l'enseignement, de département ou d'instruction	-	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Commandant de division d'instruction, de centre national de formation, de centre de formation - Chef de cabinet-communication, services, bureaux, sections, pôles, centres ou de compagnie de commandement et officiers des services, bureaux, centres ou de compagnie de commandement rattachés à l'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant - Autres officiers affectés en école ou centre, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des services, bureaux, centres ou de compagnie de commandement rattachés à l'état-major - Autres officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés en école ou centre	-	-	-	Commandant d'école ou de centre
Centre de recherches de la gendarmerie	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Élèves-officiers et officiers-élèves à l'EOGN	-	Commandant de groupement d'instruction	-	Commandant de l'EOGN
Classe préparatoire intégrée	-	-	-	Directeur de l'instruction

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

14. Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Gendarmerie de l'air				
Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Chef d'état-major de l'armée de l'air	-	Général, major général
Chef d'état-major	-	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef d'état-major	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Chef d'état-major
Commandant de section de recherches	-	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Autres officiers de SR, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de SR	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers de SR du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de SR
Commandant de groupement	-	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Autres officiers du groupement, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de groupement	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers du groupement du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de compagnie (2)	-	Commandant de groupement

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Gendarmerie maritime				
Commandant de la gendarmerie maritime	–	Chef d'état-major de la marine	–	Général, major général
Commandant en second	–	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant en second	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant en second
Commandant de section de recherches (SR)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Autres officiers de SR, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de SR	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers de SR du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant de SR
Commandant de groupement	Autorité maritime d'emploi	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Autres officiers du groupement, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de groupement	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers du groupement du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de compagnie	–	Commandant de groupement
Commandant du peloton de gendarmerie maritime de Paris	–	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Commandant de vedette outre-mer	–	Autorité d'emploi	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Commandant du Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	–	Commandant en second	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers adjoints au commandant du CNIGM, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant du CNIGM	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant, adjoints au commandant du CNIGM	–	–	–	Commandant du CNIGM
Gendarmerie de l'armement				
Commandant de la gendarmerie de l'armement	–	Directeur technique	–	Général, major général
Chef d'état-major - Autres officiers de l'état-major	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers commandant de compagnie de gendarmerie de l'armement et chef de groupe de protection	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Autres officiers des unités directement rattachées au commandant de la gendarmerie de l'armement	–	Commandant d'unité (3)	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Commandant de section de recherches (SR)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Autres officiers de SR, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de SR	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers de SR du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant de SR
Gendarmerie des transports aériens				
Commandant de la GTA	–	–	–	Général, major général
Officier adjoint au commandant de la GTA - Chef d'état-major – Autres officiers directement rattachés au commandant de la GTA (4)	–	–	–	Commandant de la GTA
Officiers d'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef d'état-major	–	Commandant de la GTA

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers d'état-major du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Chef d'état-major
Commandant de groupement	-	-	-	Commandant de la GTA
Autres officiers du groupement, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de groupement	-	Commandant de la GTA
Officiers du groupement du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de compagnie (5)	-	Commandant de groupement
Commandant de la section de recherches des transports aériens	-	-	-	Commandant de la GTA
Officiers affectés en section de recherches, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de la section de recherches	-	Commandant de la GTA
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés en SR	-	-	-	Commandant de SR
Officier de liaison à la cellule du risque au sein de la direction générale de l'aviation civile	Autorité d'emploi	-	-	Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Commandant du CFAGN	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Général, major général
Officiers rattachés directement au CFAGN	-	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant du groupement d'instruction (GI) ou du groupement de maintien en condition opérationnelle (GMCO)	-	-	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant du GI ou GMCO	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant du GI ou GMCO
Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de région	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de groupement des forces aériennes	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés, du grade de capitaine et de lieutenant	-	-	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Commandant des sections aériennes outre-mer (6)				
Commandant de détachement gendarmerie à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	Commandant du groupement instruction	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant du groupement instruction	-	Commandant du CFAGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT	-	-	-	Commandant du groupement instruction
Officiers affectés à la direction de la sécurité aéronautique d'État (DSAE)	-	Autorité d'emploi	-	Commandant du CFAGN
Groupement de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (7)	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense	-	Général, major général
Autres officiers	-	-	-	Commandant de la GSAN
(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1 ^{er} échelon. (2) S'il existe. (3) Compagnie, groupe de protection. (4) Cabinet de communication, contrôle de gestion (5) S'il existe. (6) cf. rubrique « Gendarmerie outre-mer ». (7) L'inspecteur des armements nucléaires est informé de la notation attribuée au commandant de la GSAN (cf. note n° 24.467 MA/MC du 12 juillet 1965).				

15. Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ECASGN)				
Directeur de l'ECASGN	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Général, major général
Chef d'état-major – Chargé de projet – Chef du bureau communication organisation et contrôle de gestion – Commandant de centre (2) ou chef de pôle directement rattaché au directeur de l'ECASGN	-	-	-	Directeur de l'ECASGN
Chef de bureau ou section de l'état-major	-	Chef d'état-major	-	Directeur de l'ECASGN
Officiers des bureaux ou section directement rattachés à l'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef d'état-major	-	Directeur de l'ECASGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des bureaux ou section directement rattachés à l'état-major	-	-	-	Chef d'état-major
Officiers des services ou sections directement rattachés au commandant des centres, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant de centre	-	Directeur de l'ECASGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des services ou sections directement rattachés aux commandants des centres	-	-	-	Commandant de centre
Chef de pôle	-	-	-	Directeur de l'ECASGN
Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)				
Commandant du CTGN	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Général, major général
Commandant en second - Chef d'état-major - Chargé de projet - Chef de service, de laboratoire ou de centre et autres officiers directement rattaché au commandant du CTGN	-	-	-	Commandant du CTGN
Chef de bureau, service, section et officiers des bureaux, services ou sections directement rattachés à l'état-major, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef d'état-major	-	Commandant du CTGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des bureaux, services ou sections directement rattachés à l'état-major	-	-	-	Chef d'état-major
Officiers des services, laboratoires et centres directement rattachés au commandant du CTGN, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de service, de laboratoire ou de centre	-	Commandant du CTGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des services, laboratoires et centres directement rattachés au commandant du CTGN	-	-	-	Chef de service, de laboratoire ou de centre
Cellule nationale de supervision	-	Chef du projet «@utocharges»	-	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Chef de la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	-	-	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Autres officiers du SSOR	-	Chef de la SSOR	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Groupement de soutien et d'appui (GSA)				
Commandant du GSA	-	-	-	Chef de cabinet du DGGN
Chef du SESTI, chargé de projet « nouvelles technologies »	-	Commandant du GSA	-	Chef de cabinet du DGGN
Autres officiers du GSA	-	Commandant du GSA	-	Commandant du CTGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Direction de projet Louvois				
Directeur de projet	-	-	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Adjoint au directeur de projet et chargés de projet directement rattachés au directeur de projet	-	Directeur de projet	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers mis pour emploi auprès de divers bureaux (3)	-			
Officiers autres que ceux du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de bureau (4)	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de section (5)	-	Chef de bureau (4)
Autres officiers				
GEDIS LOUVOIS (6) – CIAS	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)				
Commandant du PJGN et conseiller criminalistique	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second, conseiller juridique et qualité, chef du STRJD, directeur de l'IRCGN, chef de bureau ou section et autres officiers directement rattachés au commandant du PJGN	-	-	-	Commandant du PJGN
Officiers des bureaux ou section directement rattachés au commandant du PJGN, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Chef de bureau ou section (7)	-	Commandant du PJGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant des bureaux ou section directement rattachés au commandant du PJGN	-	-	-	Chef de bureau ou section (6)
Officiers affectés au STRJD ou à l'IRCGN, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant		Chef du STRJD ou directeur de l'IRCGN	-	Commandant du PJGN
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés au STRJD ou à l'IRCGN	-	-	-	Chef du STRJD ou directeur de l'IRCGN
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Commandant du CGVN	-	-	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés au CGVN, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	-	Commandant du CGVN	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant affectés au CGVN	-	-	-	Commandant du CGVN
Officier commandant la brigade fluviale de Rouen		Commandant du CGVN		Commandant de région de rattachement
Délégation aux victimes (DAV)				
Officiers affectés à la DAV	Autorité d'emploi	-	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

(2) Le commandant du Centre national de soutien logistique (CNSL) fait l'objet d'une fiche d'appréciation par le chef du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).

(3) BSIRH, BDI, BSLS.

(4) Auprès duquel l'officier est mis pour emploi.

(5) S'il existe.

(6) SMODI, CMIS.

(7) S'il existe. À défaut, les officiers sont notés à un seul et unique degré par le commandant du PJGN.

16. Cabinet du ministre de la défense

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	–	–	–	Chef du cabinet militaire
Officier adjoint (à l'adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et chef du quartier général)	–	Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	–	Chef du cabinet militaire
Aide de camp	–	Directeur du cabinet civil et militaire	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Chef du quartier général	–	Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	Chef du cabinet militaire	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier de liaison à la sous-direction des bureaux des cabinets	–	Autorité d'emploi		Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier affecté à la sous-direction des bureaux des cabinets – chef de la cellule décoration	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Cellule directement rattachée au chef du cabinet militaire	–	Chef du cabinet militaire	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Autres bureaux ou cellules	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier de liaison à la structure du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)	–	Directeur central du SIMMAD	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef de la mission interarmées de retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG)	–	Chef de bureaux des officiers généraux	–	Général, major général
Chef de cabinet du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Aide de camp du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	–	Directeur de cabinet	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officiers affectés à la commission des recours des militaires en qualité de rapporteur (CRM)	–	Président de la CRM	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Secrétariat général pour l'administration (SGA)				
Chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration	–	Secrétaire général pour l'administration	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chef de la mission de prévention et de la sécurité routière de la défense	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officier au service parisien de soutien de l'administration centrale – Bureau de la protection et du secret	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)				
Chargé de missions auprès du directeur des ressources humaines du ministère de la défense	–	Directeur des ressources humaines du ministère de la défense	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Cas général	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier affecté au bureau du statut, de la réglementation des concours et de la formation des militaires	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officier affecté à la cellule de la maintenance réglementaire solde	–	Chef de la mission SIRH	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officiers affectés à l'Agence de reconversion de la défense (ARD)		Directeur de l'ARD	–	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Officiers affectés dans un centre interarmées de reconversion	–	Sous-directeur de l'accompagnement professionnel et de la reconversion (APR)	–	Commandant de région de rattachement
Direction des affaires juridiques (DAJ)				
Chargé de missions auprès du directeur des affaires juridiques (DAJ)	–	Directeur des affaires juridiques	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Bureau des dommages et du contentieux	–	Sous-directeur du contentieux	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Bureau du droit européen	–	Sous-directeur du droit international et du droit européen	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Bureau de la réglementation générale	–	Sous-directeur du droit public et du droit privé	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Direction du service national (DSN)				
Direction du service national	–	Directeur adjoint / chef d'état-major	–	Sous-directeur des compétences
Directeur d'établissement du service national	–	Directeur du service national	–	Sous-directeur des compétences
Autres officiers affectés au sein d'un établissement du service national	–	Directeur d'établissement du service national	–	Sous-directeur des compétences
Directeur d'un centre du service national	–	Directeur d'établissement du service national de rattachement	–	Sous-directeur des compétences
Autres officiers	–	Directeur du centre du service national d'emploi	–	Sous-directeur des compétences
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	–	Chef du CAPM	–	Commandant de région de rattachement
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA)				
Mission pour la réalisation des actifs immobiliers	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officiers affectés au service immobilier de la défense	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Chef de division ou de département au service historique de la défense (2)	–	Chef du service historique de la défense	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives	Général, major général
Officiers affectés au sein d'une division ou département au service historique de la défense	–	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	Sous-directeur de la gestion du personnel
Service d'infrastructure de la défense (SID)				
Officiers affectés à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Contrôle général des armées (CGA)				
Officiers affectés au CGA (cas général)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officiers affectés au groupe des inspections spécialisées	–	Autorité d'emploi	–	Directeur des soutiens et des finances
Officiers chargés de la coordination de la réglementation et du contrôle des matières de guerre et biens sensibles	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'équipement et de la logistique

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers affectés au conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la gestion du personnel
Délégation aux affaires stratégiques (DAS)				
Conseiller pour la sécurité intérieure	-	Directeur adjoint à la DAS	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la DAS	-	Sous-directeur d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)				
Chef de service	-	Directeur général de la sécurité extérieure	-	Général, major général
Chef du bureau protection des installations surveillées	-	Chef de service	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Autres officiers	-	Chef de service	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)				
Directeur adjoint au DPSD	-	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense	-	Général, major général
Officiers affectés au sein de l'administration centrale		Sous-directeur (3)	-	Directeur adjoint au DPSD
Officiers affectés au sein d'une direction zonale		Directeur zonal	-	Directeur adjoint au DPSD
Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD)				
Chef de département	-	Général délégué ou délégué adjoint	-	Chef du cabinet militaire
Officiers à la DICOD	-	Chef de département	Général délégué ou délégué adjoint	Chef du cabinet militaire
Secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire				
Officier affecté au secrétariat	-	Secrétaire général	-	Délégué aux réserves
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)				
Chargé de missions	-	Officier général adjoint au directeur de l'EMS	Directeur de l'EMS	Commandant du CEGN
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)				
Chargé de missions - Conseillers	-	Directeur de l'EMS	-	Commandant du CEGN
Centre des hautes études militaires (CHEM)				
Auditeurs	-	Directeur du CHEM	Directeur de l'EMS	Commandant du CEGN
École de guerre				
Chef de cabinet	-	Directeur de l'École de guerre	-	Directeur de l'EMS
Commandant de division - Chef de groupement gendarmerie	-	Directeur de l'École de guerre	-	Directeur de l'EMS
Officiers affectés à l'encadrement à l'École militaire au sein de l'École de guerre	-	Commandant de division ou chef de groupement d'enseignement	-	Directeur de l'EMS
Officiers scolarisés à l'École militaire au sein de l'école de guerre	-	Cadre professeur	-	Directeur de l'École de guerre
Officiers scolarisés dans une école à l'étranger dans le cadre de l'École de guerre (gestion EMA)	-	Attaché de sécurité intérieure gendarmerie (4)	-	Directeur de l'École de guerre

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Stagiaires de haut niveau de l'EONG (autres que l'école de guerre)	Autorité d'emploi (5)	Commandant de l'EONG	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Autres				
École polytechnique	–	Autorité d'emploi	Directeur général de l'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Autres écoles				
École spéciale militaire	–	Autorité d'emploi (6)	Commandant les écoles de COËTQUIDAN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Lycées militaires	–	Commandant du lycée	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Écoles diverses (CFIAR, ENE, etc.)	–	Commandant de l'école	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national aux sports de la défense	–	Commandant de l'École interarmées des sports (EIS)	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officier dans une école à l'étranger (hors gestion EMA)	–	Attaché de sécurité intérieure (7)	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
État-major des armées (EMA)				
Chargé de mission auprès du CEMA	CEMA	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Autres officiers, centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), commandement des opérations spéciales (COS)	–	Chef de division, chef de service, chef du CPCO, chef du COS	Sous-chef de rattachement	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection (8)
Établissement géographique interarmées (EGI)	–	Chef d'établissement	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Officier de liaison à la direction du renseignement militaire (DRM)	–	Directeur du renseignement militaire	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Autres officiers de la DRM	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
DRM – Sous-direction des opérations – Commandement – Section terrorisme affaires réservées – Officier traitant renseignement sur le terrorisme	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Direction centrale du service de santé	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officiers affectés au Centre interarmées de conceptions, de doctrines et d'expérimentation (CICDE)	–	Chef du CICDE	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés à la direction générale des systèmes informatiques et de communication (DGSIC)	–	Autorité d'emploi	–	Chef du ST(SI) ²
Officier affecté à la cellule d'analyse en lutte informatique défensive		Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier de liaison au collège des officiers de cohérence opérationnelle	–	Chef de la division capacité et équipements	Sous-chef plans	Sous-directeur administratif et financier

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers auprès du chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	-	Chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIAFE)	-	Chef d'état-major interarmées de force et d'entraînement	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
OTAN PPE 178 – SHAPE MONS, DCOSC ops/Int gendarmerie, Staff officer military planning	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Divers				
Hôtel des invalides	-	Gouverneur militaire de Paris	-	Commandant de région de gendarmerie d'île-de-France
Îlot Saint-Germain	-	Chef du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre	-	Commandant de région de gendarmerie d'île-de-France
Inspection des armements nucléaires	-	Inspecteur des armements nucléaires	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense
Service des pensions des armées	-	Autorité d'emploi	-	Commandant de région de rattachement
Officier de liaison à l'étranger	Attaché de sécurité intérieure	Sous-directeur de la coopération de sécurité – DCI (9)	-	Directeur de la coopération internationale (9)
Officiers affectés dans les divisions « Action de l'État en mer » des préfectures maritimes	-	Autorité d'emploi	-	Commandant de région de rattachement
Bureau enquêtes accidents défense	-	Directeur du bureau enquêtes accidents défense	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Groupement interarmées des actions civilo-militaires	-	Chef du groupement interarmées des actions civilo-militaires	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés au sein d'un organisme interarmées (OIA) ou d'un organisme à vocation interarmées (OVIA)	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la gestion du personnel
Centre d'essais des Landes	-	Directeur du centre d'essais	-	Commandant de région de rattachement
Officiers affectés en préfecture au sein de la coordination de lutte antiterroriste	Autorité d'emploi	-	-	Commandant de région
Officiers affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	-	-	Sous-directeur de la gestion du personnel
Inspection générale de l'armée de l'air – Bureau de standardisation du maintien de la navigabilité (BSMN)	-	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

(2) Chaîne de notation applicable uniquement lorsque les fonctions de chef de département ou de division au service historique de la défense et celles de délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie ne sont pas dévolues à la même autorité.

(3) Selon l'affectation du militaire: sous-directeur stratégie ressources, sous-directeur contre-ingérence ou sous-directeur centres nationaux d'expertises.

(4) À défaut, l'attaché de sécurité intérieure adjoint.

(5) L'appréciation est établie selon les règles en vigueur dans l'institution d'accueil. À défaut, l'appréciation est établie sur feuille libre.

(6) Selon l'affectation du militaire noté: directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER); directeur des formations d'élèves (DFE); Directeur général de la formation militaire (DGFM).

(7) Lorsque la formation n'est pas un équivalent CID géré par l'EMA.

(8) Pour l'officier affecté à la division « études, synthèse, management général », le 3^e échelon est le sous-directeur de la politique des ressources humaines de la DGGN.

(9) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.

17. Présidence de la République

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant militaire	–	Directeur du cabinet de la présidence de la République	–	Général, major général
Commandant militaire en second	–	–	–	Commandant militaire
Service de permanence et d'information	–	Commandant militaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

18. Services relevant du Premier ministre

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Cabinet militaire	–	–	–	Chef du cabinet militaire
Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet civil	Chef de cabinet militaire	–	Commandant de la Garde républicaine
Commandant militaire en second de l'hôtel Matignon	–	Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet militaire	Commandant de la Garde républicaine
Officiers affectés au groupement interministériel de contrôle (GIC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Délégation interministérielle à la sécurité routière	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chargé de mission à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière à la délégation à la sécurité routière et à la circulation routière	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Secrétariat général de la mer	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Secrétariat général des affaires européennes	Autorité d'emploi	–	–	Directeur de la coopération internationale (2)
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Sous-directeur de la prospective et de la planification de la sécurité du SGDSN	Autorité d'emploi	–	–	Général, major général
Officiers affectés à l'INHESJ	Directeur de l'INHESJ	–	–	Commandant du CEGN

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
 (2) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.

19. Services relevant du ministère des affaires étrangères

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)	–	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	–	Directeur de la coopération internationale (2)
Coopération militaire technique : chef de détachement ou de projet gendarmerie	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	–	Directeur de la coopération internationale (2)

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Coopération militaire technique : coopérants militaires techniques	–	Chef du détachement gendarmerie	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Directeur de la coopération internationale (2)
Officiers affectés au Centre d'analyse et de prévision (CAP)	–	Directeur du CAP	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés à la valise diplomatique	–	Sous-directeur de la valise diplomatique	–	Commandant de la Garde républicaine

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
 (2) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.

20. Services du ministère de l'intérieur

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers affectés à l'IGA	Autorité d'emploi	–	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Conseiller pour la sécurité auprès du ministre de l'intérieur (MININT)	Directeur de cabinet du MININT	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chargé de mission auprès du conseiller pour la sécurité auprès du ministre de l'intérieur (MININT)	–	–	–	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Autres officiers affectés au cabinet du MININT	–	–	–	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Chargé de mission « suivi de la négociation européenne et internationale » au secrétariat permanent de la fonction européenne et internationale	Conseiller diplomatique du MININT	–	–	Chef de cabinet DGGN
Officiers affectés à la DLPAJ	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la DGGN (2) (3)
Chef du service de la gouvernance	Autorité d'emploi	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers servant à la mission de gouvernance ministérielle des systèmes d'information et de communication au secrétariat général du MININT	Autorité d'emploi	–	–	Chef du ST(SI) ²
Officier adjoint au sous-directeur de l'information générale (SDIG)	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la sous-direction de l'information générale (SDIG)	Autorité d'emploi	–	–	Officier adjoint au sous-directeur de l'information générale (SDIG)
Officiers affectés à la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) – Officier de liaison au secrétariat permanent	Directeur du cabinet du DGP	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier chargé de missions à la direction de projet à la MAP	Autorité d'emploi	–	–	Général, major général
Chef du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Sous-directeur des affaires immobilières	–	Directeur des soutiens et des finances
Autres officiers du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	–	Chef de bureau	–	Sous-directeur des affaires immobilières

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officier affecté au bureau de la synthèse, du patrimoine et de la stratégie à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Sous-directeur des affaires immobilières	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Chargé de mission auprès du directeur de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI)	–	Directeur de la DEPAFI	–	Directeurs des soutiens et des finances
Officier de liaison auprès de la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI)	Sous-directeur des affaires immobilières	–	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officier affecté au secrétariat général – Délégation à l'information et à la communication	Autorité d'emploi	–	–	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Service du haut fonctionnaire de défense	–	Haut fonctionnaire de défense	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service du haut fonctionnaire de défense – Sous-direction de la protection du ministère	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés au service du haut fonctionnaire de défense – Sous-direction de la protection du ministère – Pôle sécurité des systèmes d'information	Autorité d'emploi	–	–	Chef du ST(SI) ²
Officier affecté à la sous-direction technique de l'équipement et de la logistique – Centre de recherche, d'expertise et d'appui logistique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'équipement et de la logistique
Officier affecté en qualité de chef de cabinet adjoint au secrétariat à l'intérieur et aux collectivités locales	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la direction des ressources humaines du MININT	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Officier affecté à la tête de la coordination nationale des GIR	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté à la coordination nationale des GIR en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté au Maritime analysis and operational center for narcotic (MAOC/N) à Lisbonne	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Représentant de la gendarmerie auprès de l'unité de coordination des forces mobiles (UCFM/DGPN)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Chef de la mission de liaison de la gendarmerie auprès de la DCPJ (MLG-DCPJ)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres officiers servant au sein de la DCPJ (hors offices centraux) et à Europol	Autorité d'emploi	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres représentants de la gendarmerie ou officiers de liaison DCPAF (dont le pôle analyse et gestion opérationnelle – PAGO)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés au sein de l'unité de coordination de la sécurité des transports en commun	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chef d'office central gendarmerie	–	Sous-directeur de la police judiciaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers servant dans un office central gendarmerie	–	Chef de l'office	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Chef d'office central police	Sous-directeur de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière	Sous-directeur de la police judiciaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Autres officiers servant dans un office central police	Chef de l'office	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres officiers servant dans un office central police commandé par un officier de gendarmerie	–	Chef de l'office	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté à l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés à l'UCLAT	–	Adjoint au chef de l'UCLAT	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté au sein de l'antenne de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste de Pau	Autorité d'emploi	Adjoint au chef de l'UCLAT	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction de la défense et de la sécurité civiles	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers de liaison affectés au comité interministériel de la prévention de la délinquance	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Directeur du centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Adjoint au directeur du CACIR	Directeur du CACIR	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Préfecture de police de Paris secrétariat général de la zone de défense	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de région de gendarmerie Île-de-France
Attaché de sécurité intérieure	Ambassadeur		–	Directeur de la coopération internationale (4)
Attaché de sécurité intérieure adjoint	Attaché de sécurité intérieure « Police »	Sous-directeur de la coopération de sécurité – DCI (5)	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Assistant d'attaché de sécurité intérieure adjoint	–	Attaché de sécurité intérieure	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE (RPFUE)	–	Chef de la cellule « justice et affaires intérieures » (JAI) auprès de la représentation française auprès de l'UE	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Direction de la gestion civile des crises et de la coordination des unités de police au sein du conseil de l'UE	–	Chef de l'unité police	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France pour l'OSCE	Ambassadeur	–	–	Directeur de la coopération internationale (4)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Agence nationale des titres sécurisés - Chargé de mission	Autorité d'emploi	-	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Direction de la modernisation et de l'action territoriale – Adjoint au directeur de projets et chef de la mission des titres sécurisés – Chargé de projet FAETON	Autorité d'emploi	-	-	Chef du ST(SI) ²
Conseiller auprès du secrétaire d'État de l'outre-mer	-	Directeur de cabinet	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission auprès du secrétaire d'État de l'outre-mer	-	-	-	Conseiller auprès du secrétaire d'État de l'outre-mer
Chef de la mission défense civile et gendarmerie nationale au sein de la direction des affaires politiques, administratives et financières du secrétariat d'État de l'outre-mer	Autorité d'emploi	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Sous-directeur de la lutte contre les fraudes, des contrôles et de l'éloignement au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire	Autorité d'emploi	-	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier, chef du bureau de la lutte contre le travail illégal et les fraudes à l'identité à la sous-direction de la lutte contre les fraudes, des contrôles et de l'éloignement	Autorité d'emploi	-	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés à la délégation interministérielle à la sécurité privée	Autorité d'emploi	-	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Centre des hautes études du ministère de l'intérieur (CHEMI)				
Directeur des relations extérieures		Directeur du CHEMI	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Directeur adjoint		Directeur du CHEMI		Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Auditeurs gendarmerie		Directeur du CHEMI	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national civilo-militaire de formation à l'entraînement NRBC				
Officiers affectés au centre	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
(2) Selon les fonctions exercées par le militaire noté. Les sous-directions concernées sont :
- sous-direction de la politique des ressources humaines ;
- sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière ;
- sous-direction de la police judiciaire.
(3) Pour les officiers relevant de la sous-direction de la police judiciaire, un premier degré de notation est établi par le chef du bureau de la police judiciaire.
(4) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.
(5) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.

21. Services relevant du ministère de la justice

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	-	Autorité d'emploi	-	Général, major général
Officier de liaison auprès de la DACG	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Mission de préfiguration auprès de la délégation interministérielle aux interceptions judiciaires (DIJ)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	-	Sous-directeur de la police judiciaire

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Service central de prévention de la corruption (SCPC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Commandant militaire du palais de justice de Paris	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de région de gendarmerie d'Île-de-France
Commandant militaire en second du palais de justice de Paris	–	Commandant militaire du palais	–	Commandant de région de gendarmerie d'Île-de-France
Autres officiers affectés au palais de justice de Paris	–	Commandant militaire du palais	–	Commandant de la Garde républicaine
Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

22. Services relevant du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officier de liaison affecté au sein de la cellule de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

23. Services relevant du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officier de liaison auprès du service France-Domaine	Autorité d'emploi	Bureau de la programmation immobilière	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Adjoint au chef d'un bureau à la direction du budget	Chef de la sous-direction	–	–	Sous-directeur administratif et financier
Adjoint au chef d'un bureau à la direction générale de l'administration et de la fonction publique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officier de liaison affecté au sein de l'Autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

24. Services relevant des présidences de l'Assemblée nationale et du Sénat

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Commandant militaire	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la Garde républicaine
Autres officiers	–	Commandant militaire du palais	–	Commandant de la Garde républicaine

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

25. Services relevant d'autres ministères

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officier affecté au sein de la mission militaire de la représentation permanente de la France auprès de l'organisation des Nations unies à New York	–	Chef de la mission militaire	–	Directeur de la coopération internationale (2)
Interpol	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
SNCF - Officier de liaison	Directeur de la sécurité	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chargé de mission au conseiller technique EDF – Direction de la sécurité du groupe	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier de liaison à la mission permanente de sécurité de la direction production ingénierie	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Chargé de mission au conseiller technique GDF	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier délégué du préfet pour la politique de la ville – Ministère du logement	Préfet	–	–	Commandant de région de rattachement
Officier affecté à la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers affectés au sein de services relevant d'autres ministères et dont la mission relève de l'une des directions de la DGGN	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la DGGN dont relève la mission du militaire noté	–	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté
Rapporteur à la Cour des comptes	Président de la chambre d'affectation	–	–	Sous-directeur administratif et financier
Chef de la mission de protection contre le terrorisme au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement – Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier affecté au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement – Département de la planification de défense et de sécurité	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Conseiller technique au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	–	Autorité d'emploi	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Adjoint au chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-directeur chef du département de la sécurité nucléaire	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés au département de la sécurité nucléaire	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logements (DIDOL) – Conseiller spécial	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Conseiller gendarmerie auprès du directeur interministériel aux grands événements sportifs	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
(2) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.

26. Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRECIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Directeur (2) – Directeur adjoint (2)	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers directement rattachés au directeur	–	–	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Sous-direction de la coopération de sécurité et la sous-direction de coopération multilatérale et partenariale				
Sous-directeur – Adjoint au sous-directeur	–	–	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Chef de division, de bureau	–	Sous-directeur (4)	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Autres officiers des sous-directions coopération «de sécurité» et «multilatérale et partenariale»	–	Sous-directeur (4)	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Sous-direction de l'administration et des finances				
Sous-directeur – Adjoint au sous-directeur	–	–	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Chef de division, de département ou de bureau	–	Sous-directeur (4)	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Autres officiers de la sous-direction « administration et finances »	–	Sous-directeur (4)	–	Directeur de la coopération internationale (3)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)				
Chef du ST(SI) ²	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Sous-directeurs	–	Chef du ST(SI) ²		Directeur général de la gendarmerie nationale
Chargés de mission rattachés directement au chef du ST(SI) ²	–	–	–	Chef du ST(SI) ²
Chargés de projets rattachés directement au chef du ST(SI) ²	–	Chargé de mission « groupe des chargés de mission et de projets » (GCMP)	–	Chef du ST(SI) ²
Adjoint au chef de la mission de la politique de l'innovation et des partenariats technologiques (MPIPT)	–	Chef de la MPIPT	–	Chef du ST(SI) ²
Adjoint aux sous-directeurs, chefs de bureau	–	Sous-directeur (5)	–	Chef du ST(SI) ²
Chargé de projet rattaché à un sous-directeur	–	–	–	Sous-directeur (4)
Adjoints chefs de bureau	–	Chef de bureau (5)	–	Sous-directeur (4)
Officiers affectés dans les sections à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant		Chef de bureau (5)	–	Sous-directeur (4)
Officiers affectés dans les sections du grade de capitaine et de lieutenant affectés dans les sections	–	Chef de section (5)	–	Chef de bureau (6)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)				
Chef de service (7) – Adjoint au chef de service (7)	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers directement rattachés au chef de service	–	–	–	Chef du SAELSI (8)
Sous-directeur (9) – Adjoint au sous-directeur	–	–	–	Chef du SAELSI (8)
Chef de bureau	–	Sous-directeur (10)	–	Chef du SAELSI (8)

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Adjoints chefs de bureau et officiers affectés dans les sections, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Chef de bureau (10)	–	Sous-directeur (11)
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Chef de bureau (12)

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.
 (2) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale.
 (3) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.
 (4) S'il appartient à la gendarmerie. À défaut, lire adjoint gendarmerie.
 (5) S'il existe, qu'il soit d'origine PN ou GN.
 (6) S'il appartient à la gendarmerie. À défaut, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au chef du bureau, militaire de la gendarmerie.
 (7) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale.
 (8) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.
 (9) Lorsque le sous-directeur n'est pas également adjoint au chef du SAELSI.
 (10) S'il existe, qu'il soit civil ou militaire.
 (11) S'il est gendarme. À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.
 (12) S'il est gendarme. À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.

27. Divers

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Association des maires de France (AMF)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Conseiller « concertation » et vice-conseiller	–	–	–	Commandant de la formation administrative auprès de laquelle le conseiller et le vice-conseiller sont institués

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

28. Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue par les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRÉCIATION sur feuille intercalaire	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR juridique (1)
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté
Officiers affectés en gendarmerie	–	Supérieur hiérarchique direct	–	Commandant de région ou sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté

(1) Sous réserve des dispositions applicables aux officiers généraux qui sont notés au dernier échelon par le directeur général de la gendarmerie nationale, le notateur juridique initialement prévu devenant notateur 1^{er} échelon.

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE (SOG) TITULAIRES D'UN DIPLOME OU D'UN TITRE OUVRANT DROIT À L'AVANCEMENT, AUX GRADÉS DE GENDARMERIE AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN AVANCEMENT OUVERT AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE COMPTANT AU MOINS QUINZE ANS D'ANCIENNETÉ DE SERVICE ET AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CSTAGN)

1. Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet		
Conseiller sous-officier du DGGN	–	Chef de cabinet
Secrétariat	Chef du secrétariat	Chef de cabinet
Secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	–	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	Conseiller technique santé	Chef de cabinet
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	–	Chef de cabinet
Mission du pilotage et de la performance		
Secrétariat	–	Officier chargé de mission
Directions		
Bureau ou centre (1 <i>bis</i>)	Chef de section (2)	Chef de bureau ou de centre
Chef de secrétariat direction	Officier supérieur adjoint (3)	Directeur
Secrétariat directions	–	Officier supérieur adjoint (3)
Section (4) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (2)	Directeur
Section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section (2)	Officier supérieur adjoint (3)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	–	Directeur de projet
Sous-officiers affectés au centre de planification et de gestion de crises de la gendarmerie nationale (CPGC)	Chef de section (4)	Commandant du CPGC
Sous-officiers affectés au sein du centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND)	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	–	Directeur (6)
Sous-direction		
Direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur
Bureau, office, section (7), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division (8)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur
Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA)		
Secrétariat SIRPA	–	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section (8)	Chef de bureau
Délégué aux réserves		
Militaires affectés auprès du délégué aux réserves	Commandant en second ou chef d'état-major (9)	Délégué aux réserves
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	Commandant en second (10)	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)		
Secrétariat général du CFMG	–	Secrétaire général du CFMG
(1) Concerne exclusivement les militaires suivants : conducteurs, intendant, cuisinier et secrétaires. (1 bis) Centre d'analyse et d'exploitation. (2) S'il existe. (3) S'il existe. À défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire. (4) Concerne la section « analyse et prévention ». (5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget. (6) Selon le rattachement organique du sous-officier. (7) Sont concernées les sections suivantes : – section « groupe d'intervention de la gendarmerie nationale » ; – section « psychologie, soutien et intervention ». (8) S'il existe. (9) Selon l'appellation de l'officier. (10) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.		

2. Inspection générale de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Cabinet	Chef de cabinet	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Bureaux	Chef de bureau	Officier général adjoint (1) (2)
(1) Selon les attributions du bureau du militaire noté. (2) S'il existe. À défaut, lire chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale.		

3. État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	Inspecteur général des armées-gendarmerie
État-major	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

4. Région de gendarmerie zonale et non zonale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région (1)	–	Chef de section (2)
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)
Centre administratif et financier zonal (CAFZ)		
Militaires affectés au CAFZ	Chef du service (3)	Chef du CAFZ
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major (4)	–	Chef d'état-major
Bureau	–	Chef de bureau
(1) Section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle, section du contrôle et du conseil budgétaire. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant de région. (3) Si le chef de service est un officier. Dans le cas contraire, le notateur premier échelon est l'adjoint au chef de centre. (4) Section commandement, section santé et sécurité au travail, détachements de liaison.		

5. Région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région (1)	–	Chef de section (2)
Bureau unique du logement (BUL)		
Militaires affectés au BUL	Chef de section (3)	Chef de bureau
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)		
Militaires affectés au CORG	–	Chef du CORG (2)
Centre administratif et financier zonal (CAFZ)		
Militaires affectés au CAFZ	Chef du service (4)	Chef du CAFZ
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major (5)	–	Chef d'état-major
Bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major
(1) Section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle, section du contrôle et du conseil budgétaire. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant de région. (3) S'il existe. (4) Si le chef de service est un officier. Dans le cas contraire, le notateur premier échelon est l'adjoint au chef de centre. (5) Section commandement, section santé et sécurité au travail, Détachement liaison préfecture de police de Paris.		

6. Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches (1)
Unités directement rattachées à un groupement (2) (3)	Commandant en second (4)	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (5)	Commandant de groupement
Unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (6)
Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (7)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Peloton de soutien d'Ajaccio	Commandant de peloton	Chef d'état-major
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région d'affectation
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Militaires affectés au centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)	Commandant de groupement	Chef d'état-major
(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004. (2) Chaîne applicable aux militaires affectés au groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris. (3) BDRIJ, CORG... (4) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (5) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement. (6) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (7) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.		

7. Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupe de commandement de groupement	Commandant en second (1)	Commandant de groupement
Groupe de commandement de groupe	Commandant de groupe	Commandant de groupement
Escadron - Peloton - Cercle - Atelier auto (2)	Commandant d'escadron, de peloton, de cercle ou d'atelier	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron	–	Commandant d'escadron (3)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	Commandant de peloton (3)	Commandant de groupement
Musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
(1) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN). (3) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.		

8. Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{er} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	Commandant en second	Commandant du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandante du GSPR (1)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	Chef de la force (2)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	Chef d'état-major d'administration et de soutien	Commandant du GIGN

(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.
(2) Selon le rattachement organique du noté.

9. Garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{er} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine (1)	–	Commandant de la garde républicaine
Service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine (2)	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine	Chef de bureau (3)	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment (4)	–	Commandant de régiment
Escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV, (5)	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton	Commandant de régiment
Musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment
Cercles mixte directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	–	Commandant d'escadron, de compagnie, ce cercle mixte ou de la musique (6)
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment (4)	–	Commandant de régiment
Escadron (7) ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales

(1) Cabinet, contrôle de gestion, section communication...
(2) Section commandement, section hygiène sécurité incendie environnement...
(3) S'il existe.
(4) Section commandement, section hors rang...
(5) Groupe de commandement, groupe hors rang, peloton d'escorte, section de sécurité, peloton d'intervention, détachement...
(6) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
(7) Groupe commandement, peloton, détachement à cheval, fanfare régiment de cavalerie, cercle mixte, antenne vétérinaire...

10. Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM) (1)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM (3)	–	Chef d'état-major du CGOM
Bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major du CGOM
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM (4)
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de l'unité	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND		Chef d'état-major du COMGEND
Bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major du COMGEND
Centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à un EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	–	Commandant de compagnie ou d'EDSR (5)
Section de recherches (SR)	Commandant de la SR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe d'intervention régional (GIR)	Commandant de la SR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	Commandant de la SR (5)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	Commandant de la SR (5)	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	Directeur CIFAD (6)	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	Commandant de groupe ou de peloton	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
(1) Section du pilotage, de l'évaluation, du contrôle de gestion. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM. (3) Section commandement. (4) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie. (5) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (6) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.		

10 bis. Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section commandement	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale

11. Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au contrôle de gestion	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
État-major du CEGN	Chef de section ou de bureau (2)	Chef d'état-major du CEGN
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)		
Cabinet - communication	–	Commandant de l'EOGN
Centre de recherche de la gendarmerie nationale	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN
État-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN
Direction de l'instruction	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN
Musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN
École de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école
État-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2)	Commandant d'école
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Élèves gendarmes et élèves volontaires	–	Commandant de compagnie
Élèves CSTAGN en formation initiale	Commandant du CNFCSTAGN ou unité de formation (3)	Commandant d'école
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section, de pôle	Commandant de centre
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)		
Commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
État-major (bureaux ou services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)		
Militaires affectés au CNFRO	–	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)		
Militaires affectés au commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie		
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	–	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre
Bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG)		
Militaires affectés au CNING ou au CNISAG	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Divers		
Infirmier, centre médical ou centre médical principal	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	–	Commandant d'école ou de centre

(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CEGN.

(2) S'il existe.

(3) Selon l'affectation du militaire.

12. Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
École polytechnique, CCFMNRBC, CNSD - CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.		
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)		
Militaires affectés à l'EMS	Chef de service ou autorité d'emploi	Chargé de mission gendarmerie DEMS
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre		
Militaires affectés à l'IHEDN	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'école de guerre	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef du groupement d'armée/gendarmerie
École ou centre de formation à l'étranger		
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN
École militaire de Bourges	Commandant de l'EMB (1)	Chef d'état-major du CEGN (2)
(1) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant du groupe de maintien en condition opérationnelle (GMCO). (2) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant de maintien en condition opérationnelle.		

13. Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
État-major (BRH - BER - BBS)	Chef de bureau	Chef d'état-major
État-major (section commandement)	Chef de la section commandement (1)	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Groupe de protection	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
État-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de bureau (1)	Commandant en second (3)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de commandement de groupement	Commandant en second (3)	Commandant de groupement
Groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	–	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Peloton de gendarmerie maritime de Paris	Commandant de peloton	Commandant de la gendarmerie maritime
Unités navigantes métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement
Unités navigantes outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Antenne de l'OCRTIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Unité prévôtale	Chef du détachement prévôtal	Commandant de la gendarmerie maritime
Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement		
État-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (4)
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	–	Commandant de la GTA
État-major (section - bureau)	Chef de bureau (5)	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second (6)	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (4)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Groupe de commandement CFAGN	Commandant en second	Commandant du CFAGN
École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
État-major (secrétariat - section)	–	Commandant de la GSAN
Antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN
(1) S'il existe. (2) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (3) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (4) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (5) S'il existe. (6) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

14. Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ECASGN)		
État-major (section commandement, bureau budget soutien corps, bureau des systèmes d'informatique et de communication, cercle mixte, section HSIE, compagnie de sécurité, bureau des ressources humaines)	Chef d'état-major de l'ECASGN	Directeur de l'ECASGN
Bureau communication organisation et contrôle de gestion	Chef de bureau	Directeur de l'ECASGN
CERH – CAFN – CNSL - CIAS	Commandant de centre	Directeur de l'ECASGN
Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)		
État-major (bureau - section - service)	Chef de bureau, de section ou de service	Chef d'état-major du CTGN
Compagnie de sécurité	Commandant de compagnie	Commandant du CTGN
Centre médical	Médecin-chef	Commandant du CTGN
Cercle mixte	–	Commandant du CTGN
Centre national d'information routière (CNIR) - Service de productions audiovisuelles de la gendarmerie (SPAG)	Chef de centre ou de service	Commandant du CTGN
Service de traitement de l'information de la gendarmerie (STIG) - Service de développement et de mise en œuvre des logiciels (SDMOL) - Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)	Chef de section, de division ou de département	Chef de service
Centre national d'aide aux utilisateurs (CNAU)	Chef de centre	Commandant du CTGN
Autres services - Laboratoire - Centre - Fichier	Chef de service, de laboratoire, de centre ou de fichier	Commandant du CTGN
Groupement de soutien et d'appui (GSA)	Commandant de peloton, chef de service, de cercle ou de section (1)	Commandant du GSA

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires hors budget en participation externe (cas général) (2)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires en participation externe - DCPJ	Autorité d'emploi	Officiers de gendarmerie - Chef de la mission de liaison auprès de la DCPJ
Militaires en participation externe - DCPAF	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM MI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Soutien DGGN	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Projet Louvois – Militaires affectés au sein du projet et mis pour emploi auprès de divers bureaux (3)	Chef de section (4)	Chef de bureau (5)
Militaires affectés en charge de projet Louvois au GEDIS (6) et CIAS	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cellule nationale de supervision (CNS)	Chef de la CNS	Commandant du CTGN
Centre des prestations financières Paris (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)		
Militaires directement affectés auprès du commandant du PJGN	–	Commandant du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections directement rattachés au commandant du PJGN	–	Chef de bureau ou de section (7)
Militaires affectés au STRJD	Chef de division	Commandant du STRJD
Militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division	Directeur de l'IRCGN
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)		
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	Commandant du CGVN	Commandant du CTGN
Militaires détachés pour emploi au sein de la cellule d'enquête des voies navigables de l'OCLAESP	Commandant du CGVN	Chef de l'OCLAESP
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Conflans Sainte Honorine	Commandant du CGVN	Commandant de groupement de rattachement
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Rouen	Commandant du CGVN	Commandant de région de rattachement
Délégation aux victimes (DAV)		
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
(1) Selon l'affectation du militaire : Peloton de transport, peloton de sécurité, peloton de soutien administratif, peloton de service, peloton de soutien technique, cercle mixte, section commandement. (2) Appréciation technique fournie par : – la direction des soutiens et des finances pour ses interlocuteurs dans les différents bureaux financiers ; – la direction des opérations et de l'emploi pour les militaires employés au ministère de la justice et au ministère du travail. (3) BSIRH, BDI, BSLS. (4) Quand il existe. (5) Auprès duquel le militaire est mis pour emploi. (6) SMODI, CMIS. (7) S'il existe. A défaut lire le commandant du PJGN.		

15. Ministère de la défense

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service historique de la défense		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	–	Chef du service historique de la défense
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense
Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)		
Organisme central	Chef de division ou de centre (1)	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	Directeur zonal	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction du service national		
Direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant de région d'implantation
Établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Commandant de région d'implantation
Centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Commandant de région d'implantation

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant de région d'implantation
Direction centrale du service de santé des armées		
Direction centrale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction régionale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Hôpitaux	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction des ressources humaines du ministère de la défense		
Centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Commandant de région d'implantation
Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC)		
Militaires affectés au sein d'un CTAC	Chef de service	Commandant de région d'implantation
(1) Selon l'affectation du militaire.		

16. Militaires servant dans des situations particulières

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Divers		
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel
Militaires de la force de gendarmerie européenne	–	Commandant de la FGE (1)
Ambassade	–	Chef d'état-major CGOM (2)
Placés auprès de l'ASI	Attaché de sécurité intérieure	Chef d'état-major CGOM
Assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM
Bureau de liaison Europol	Officier de liaison gendarmerie	Chef d'état-major CGOM
Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM
Militaires en détachement	Autorité d'emploi	Directeur de l'ECASGN
Groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement
Secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Directeur de l'ECASGN
Compagnie fluviale	Commandant de compagnie	Commandant de groupement ou chef d'état-major de la région de rattachement
Infirmier - centre médical principal	Médecin-chef	Commandant de région de rattachement
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Service de pension des armées	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cercles territoriaux de gendarmerie	–	Commandant de région de rattachement
Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)	Directeur du CRICR	Commandant de région de rattachement
Centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	Commandant de région de rattachement
Centre national d'animation et des ressources (CNAR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef du CCPD	Commandant de région de rattachement
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cellule renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés à la direction générale des systèmes d'information et de communication du MININT (DGSIC)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la sous-direction de l'information générale (SDIG)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à l'autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Officier de liaison	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement
Président du personnel militaire (PPM) ou vice président du personnel militaire	Autorité auprès de laquelle le PPM et le vice PPM sont institués (5)	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure (5)
Référent (6)	–	Autorité auprès de laquelle le référent est institué
Conseiller « concertation » et vice conseiller	–	Autorité auprès de laquelle le conseiller et le vice conseiller sont institués

(1) S'il est français. À défaut, lire le commandant du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(4) S'il existe.
(5) Les PPM et vice-PPM institués au sein d'un état-major de groupement (ou équivalent) sont notés par les autorités qui suivent :
– 1^{er} échelon : commandant en second s'il existe, à défaut lire adjoint ;
– notateur juridique : commandant de groupement (ou équivalent) ;
(6) Le vice-référent est noté en sa qualité de PPM ou de vice-PPM.

17. Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction de la coopération internationale (DCI)		
Direction		
Militaires affectés auprès du directeur	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Sous-direction de la coopération de sécurité et la sous-direction de coopération multilatérale et partenariale		
Militaires affectés auprès du sous-directeur	–	Sous-directeur (2)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions coopération « de sécurité » et « multilatérale et partenariale ».	Chef de division (3)	Sous-directeur (2)
Sous-direction de l'administration et des finances		
Militaires affectés auprès du sous-directeur		Sous-directeur (3)
Autres militaires affectés au sein de la sous-direction « administration et finances ».	Chef de division (4)	Sous-directeur (3)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)		
Secrétariat du chef du ST(SI) ²	–	Chef du ST(SI) ²
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (6)	Chef de bureau (7)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)		
Secrétariat du chef du SAELSI	–	Chef du SAELSI (8)
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (8)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chef de section (9)	Chef de bureau ou de mission (10)

(1) S'il est militaire. À défaut, lire le directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.
(2) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.
(3) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint. À défaut, le notateur juridique est le directeur de la DCI (s'il est militaire), à défaut l'adjoint au DCI.
(4) S'il est militaire. À défaut, lire l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé de la division dans laquelle le militaire noté est affecté.
(5) Si le sous-directeur est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au sous-directeur, militaire de la gendarmerie.
(6) S'il existe, qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.
(7) Si le chef de bureau est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au chef de bureau, militaire de la gendarmerie.
(8) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.
(9) S'il existe, qu'il soit civil ou militaire.
(10) S'il est gendarme. À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.

ANNEXE III

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE (SOG) NON TITULAIRES D'UN DIPLÔME OU D'UN TITRE OUVRANT DROIT À L'AVANCEMENT ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

1. Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet		
Conseiller sous-officier du DGGN	–	Chef de cabinet
Secrétariat	–	Chef du secrétariat
Secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	–	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	–	Conseiller technique santé
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	–	Chef de cabinet
Mission du pilotage et de la performance		
Secrétariat	–	Officier chargé de mission
Directions		
Bureau ou de centre (1 bis)	Chef de section (2)	Chef de bureau ou de centre
Chef de secrétariat direction	–	Officier supérieur adjoint (3)
Secrétariat directions	–	Officier supérieur adjoint (3)
Section (4) ou cellule directement rattachée à un directeur	–	Directeur
Section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section (2)	Chef de section ou de cellule (2)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	–	Directeur de projet
Sous-officiers affectés au centre de planification et de gestion de crises de la gendarmerie nationale (CPGC)	Chef de section (4)	Commandant du CPGC
Sous-officiers affectés au sein du centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND)	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	–	Directeur (6)
Sous-direction		
Direction de projet	–	Chef de projet
Bureau, office, section (7), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division (8)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur
Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA)		
Secrétariat SIRPA	–	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section (8)	Chef de bureau
Délégué aux réserves		
Militaires affectés auprès du délégué aux réserves	–	Commandant en second ou chef d'état-major (9)
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	–	Commandant en second (10)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)		
Secrétariat général du CFMG	–	Secrétaire général du CFMG
(1) Concerne exclusivement les militaires suivants : conducteurs, intendant, cuisinier et secrétaires. (1 bis) Centre d'analyse et d'exploitation. (2) S'il existe. (3) S'il existe. À défaut lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire. (4) Concerne la section « analyse et prévention ». (5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget. (6) Selon le rattachement organique du sous-officier. (7) Sont concernées les sections suivantes : – section « groupe d'intervention de la gendarmerie nationale » ; – section « psychologie, soutien et intervention ». (8) S'il existe. (9) Selon l'appellation de l'officier. (10) S'il existe. à défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

2. Inspection générale de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Cabinet	–	Chef de cabinet
Bureaux	–	Chef de bureau

3. État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie
État-major	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

4. Région de gendarmerie zonale et non zonale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région (1)	–	Chef de section (2)
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)
Centre administratif et financier zonal (CAFZ)		
Militaires affectés au CAFZ	–	Chef du service (3)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major (4)	–	Chef d'état-major
Bureau	–	Chef de bureau
(1) Section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle, section du contrôle et du conseil budgétaire. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant de région. (3) Si le chef de service est un officier. Dans le cas contraire, le notateur premier échelon est l'adjoint au chef de centre. (4) Section commandement, section santé et sécurité au travail, détachements de liaison.		

5. Région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région (1)	–	Chef de section (2)
Bureau unique du logement (BUL)		
Militaires affectés au BUL	Chef de section (3)	Chef de bureau
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)		
Militaires affectés au CORG	–	Chef du CORG (2)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre administratif et financier zonal (CAFZ)		
Militaires affectés au CAFZ	–	Chef du service (4)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major (5)	–	Chef d'état-major
Bureau	–	Chef de bureau
(1) Section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle, section du contrôle et du conseil budgétaire. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant de région. (3) S'il existe. (4) Si le chef de service est un officier. Dans le cas contraire, le notateur premier échelon est l'adjoint au chef de centre. (5) Section commandement, section santé et sécurité au travail, Détachement liaison préfecture de police de Paris.		

6. Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches (1)
Unités directement rattachées à un groupement (2) (3)	–	Commandant en second (4)
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie (5)
Unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (6)
Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	–	Commandant de peloton
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	–	Commandant de peloton
Peloton de soutien d'Ajaccio	–	Commandant de peloton
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région d'affectation
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Militaires affectés au centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)	–	Commandant de groupement
(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004. (2) Chaîne applicable aux militaires affectés au groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris. (3) BDRIJ, CORG... (4) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (5) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement. (6) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.		

7. Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second (1)
Groupe de commandement de groupe	–	Commandant de groupe
Escadron - Peloton - Cercle - Atelier auto (2)	–	Commandant d'escadron, de peloton, de cercle ou d'atelier
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron	–	Commandant d'escadron (3)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	–	Commandant de peloton (3)
Musique de la gendarmerie mobile	–	Chef de la formation
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
(1) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN). (3) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (4) S'il existe.		

8. Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	Commandant en second	Commandant du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandante du GSPR (1)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	Chef de la force (2)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	Chef d'état-major d'administration et de soutien	Commandant du GIGN
(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR		
(2) Selon le rattachement organique du noté.		

9. Garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine (1)	–	Commandant de la garde républicaine
Service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine (2)	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine	–	Chef de bureau (3)
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment (4)	–	Commandant de régiment
Escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV, (5)	–	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton
Musique de la garde républicaine	Chef de formation	Chef de formation
Cercles mixte directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	–	Commandant d'escadron, de compagnie, ce cercle mixte ou de la musique (6)
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment (4)	–	Commandant de régiment
Escadron (7) ou centre d'instruction de cavalerie	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
(1) Cabinet, contrôle de gestion, section communication...		
(2) Section commandement, section hygiène sécurité incendie environnement...		
(3) S'il existe.		
(4) Section commandement, section hors rang...		
(5) Groupe de commandement, groupe hors rang, peloton d'escorte, section de sécurité, peloton d'intervention, détachement...		
(6) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.		
(7) Groupe commandement, peloton, détachement à cheval, fanfare régiment de cavalerie, cercle mixte, antenne vétérinaire...		

10. Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM) (1)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (2)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM (3)	–	Chef d'état-major du CGOM
Bureau	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM (4)
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	–	Commandant de l'unité
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND		Chef d'état-major du COMGEND
Bureau	–	Chef de bureau
Centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Unités rattachées à un EDSR	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	–	Commandant de compagnie ou d'EDSR (5)
Section de recherches (SR)	–	Commandant de la SR
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de la SR
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	–	Commandant de la SR (5)
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	–	Commandant de la SR (5)
Centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	–	Directeur CIFAD (6)
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	–	Commandant de groupe ou de peloton
Direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
(1) Section du pilotage, de l'évaluation, du contrôle de gestion. (2) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM. (3) Section commandement. (4) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie. (5) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (6) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.		

10 bis. Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandement de la gendarmerie prévôtale		
Section commandement	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Bureau	–	Chef de bureau
Unités prévôtales	–	Commandant d'unité

11. Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au contrôle de gestion	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
État-major du CEGN	–	Chef de section ou de bureau (2)
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)		
Cabinet - communication	–	Commandant de l'EOGN
Centre de recherche de la gendarmerie nationale	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN
État-major	–	Chef d'état-major de l'EOGN
Direction de l'instruction	–	Directeur de l'instruction
Musée de la gendarmerie	–	Directeur du musée
Personnel ASA	–	Chef d'état-major de l'EOGN
École de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	–	Chef d'état-major
État-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	–	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	–	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)
Personnel ASA	–	Chef de bureau ou service
Élèves gendarmes et élèves volontaires	–	Commandant de compagnie
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		
Militaires affectés au CPMGN	–	Chef de section, de pôle (4)
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)		
Commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	–	Chef d'état-major
État-major (bureaux ou services)	–	Chef de bureau ou service
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	–	Commandant de la direction d'instruction
Direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	–	Chef de bureau ou de division
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)		
Militaires affectés au CNFRO	–	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)		
Militaires affectés au commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	–	Chef de bureau
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie		
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	–	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	–	Directeur de stage
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	–	Chef de groupe
Bureau logistique	–	Chef de bureau
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG)		
Militaires affectés au CNING ou au CNISAG	–	Chef de bureau ou service
Divers		
Infirmerie, centre médical ou centre médical principal	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	–	Commandant d'école ou de centre

(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CEGN.
(2) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major du CEGN.
(3) S'il existe. À défaut, lire commandant d'école.
(4) S'il existe. À défaut, lire commandant de centre.

12. Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
École polytechnique, CCFMNRBC, CNSD - CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.		
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)		
Militaires affectés à l'EMS	Chef de service ou autorité d'emploi	Chargé de mission gendarmerie DEMS
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre		
Militaires affectés à l'IHEDN	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'école de guerre	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef du groupement d'armée/gendarmerie
École ou centre de formation à l'étranger		
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN
École militaire de Bourges	Commandant de l'EMB (1)	Chef d'état-major du CEGN (2)
(1) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant du groupe de maintien en condition opérationnelle (GMCO). (2) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant de maintien en condition opérationnelle.		

13. Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
État-major (BRH - BER - BBS)	–	Chef de bureau
État-major (section commandement)	–	Chef de la section commandement (1)
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Groupe de protection	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
État-major (secrétariat - section - bureau)	–	Chef de bureau (1)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second (3)
Groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	–	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Peloton de gendarmerie maritime de Paris	–	Commandant de peloton
Unités navigantes métropole	–	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie
Unités navigantes outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Antenne de l'OCRTIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Unité prévôtale	–	Chef du détachement prévôtal
Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	–	Chef du centre
Gendarmerie de l'armement		
État-major (secrétariat - section - bureau)	–	Chef de bureau (5)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de protection	–	Chef de groupe
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (4)
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	–	Commandant de la GTA
État-major (section - bureau)	–	Chef de bureau (5)
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second (6)
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (4)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Formation aérienne métropole	–	Commandant de groupement des forces aériennes
Formation aérienne outre-mer	–	Commandant de section
Groupement des forces aériennes	–	Commandant de groupement
Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	–	Commandant de groupement
Groupe de commandement CFAGN	–	Commandant en second
École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	–	Commandant du groupement instruction
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
État-major (secrétariat - section)	–	Commandant de la GSAN
Antenne	–	Chef de l'antenne
(1) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major. (2) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (3) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint. (4) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (5) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major (6) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

14. Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ECASGN)		
État-major (section commandement, bureau budget soutien corps, bureau des systèmes d'informatique et de communication, cercle mixte, section HSIE, compagnie de sécurité, bureau des ressources humaines)	–	Chef d'état-major de l'ECASGN
Bureau communication organisation et contrôle de gestion	–	Chef de bureau
CERH – CAFN – CNSL - CIAS	–	Commandant de centre
Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)		
État-major (bureau - section - service)	–	Chef de bureau, de section ou de service (1)
Compagnie de sécurité	–	Commandant de compagnie
Centre médical	Médecin-chef	Commandant du CTGN
Cercle mixte	–	Commandant du CTGN
Centre national d'information routière (CNIR) - Service de productions audiovisuelles de la gendarmerie (SPAG)	–	Chef de centre ou de service
Service de traitement de l'information de la gendarmerie (STIG) - Service de développement et de mise en œuvre des logiciels (SDMOL) - Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)	–	Chef de section, de division ou de département
Centre national d'aide aux utilisateurs (CNAU)	–	Chef de centre
Autres services - Laboratoire - Centre - Fichier	–	Chef de service, de laboratoire, de centre ou de fichier
Groupement de soutien et d'appui (GSA)	–	Commandant de peloton, chef de service, de cercle ou de section (2) (3)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires hors budget en participation externe (cas général) (4)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires en participation externe - DCPJ	Autorité d'emploi	Officiers de gendarmerie - Chef de la mission de liaison auprès de la DCPJ
Militaires en participation externe - DCPAF	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM MI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Soutien DGGN	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Projet Louvois – Militaires affectés au sein du projet et mis pour emploi auprès de divers bureaux (3)	Chef de section (4)	Chef de bureau (5)
Militaires affectés en charge de projet Louvois au GEDIS (6) et CIAS	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cellule nationale de supervision (CNS)	–	Chef de la CNS
Centre des prestations financières Paris (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)		
Militaires directement affectés auprès du commandant du PJGN	–	Commandant du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections directement rattachés au commandant du PJGN	–	Chef de bureau ou de section (7)
Militaires affectés au STRJD	–	Chef de division
Militaires affectés à l'IRCGN	–	Chef de division
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)		
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	–	Commandant du CGVN
Militaires détachés pour emploi au sein de la cellule d'enquête des voies navigables de l'OCLAESP	–	Commandant du CGVN
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Conflans Sainte Honorine	Commandant du CGVN	Commandant de groupement de rattachement
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Rouen	Commandant du CGVN	Commandant de région de rattachement
Délégation aux victimes (DAV)		
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
(1) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major. (2) Selon l'affectation du militaire : Peloton de transport, peloton de sécurité, peloton de soutien administratif, peloton de service, peloton de soutien technique, cercle mixte, section commandement. (3) S'il existe. À défaut, lire commandant du GSA. (4) Appréciation technique fournie par : – la direction des soutiens et des finances pour ses interlocuteurs dans les différents bureaux financiers ; – la direction des opérations et de l'emploi pour les militaires employés au ministère de la justice et au ministère du travail. (5) BSIRH, BDI, BSLS. (6) Quand il existe. (7) Au près duquel le militaire est mis pour emploi. (8) SMODI, CMIS. (9) S'il existe. À défaut lire le commandant du PJGN.		

15. Ministère de la défense

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service historique de la défense		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	–	Chef du service historique de la défense
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense
Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)		
Organisme central	Chef de division ou de centre (1)	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	Directeur zonal	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction du service national		
Direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant de région d'implantation
Établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Commandant de région d'implantation
Centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Commandant de région d'implantation
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant de région d'implantation
Direction centrale du service de santé des armées		
Direction centrale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction régionale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Hôpitaux	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction des ressources humaines du ministère de la défense		
Centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Commandant de région d'implantation
Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC)		
Militaires affectés au sein d'un CTAC	Chef de service	Commandant de région d'implantation
(1) Selon l'affectation du militaire.		

16. Militaires servant dans des situations particulières

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Divers		
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel
Militaires de la force de gendarmerie européenne	–	Commandant de la FGE (1)
Ambassade	–	Chef d'état-major CGOM (2)
Placés auprès de l'ASI	Attaché de sécurité intérieure	Chef d'état-major CGOM
Assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM
Bureau de liaison Europol	Officier de liaison gendarmerie	Chef d'état-major CGOM
Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM
Militaires en détachement	Autorité d'emploi	Directeur de l'ECASGN
Groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement
Secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Directeur de l'ECASGN
Compagnie fluviale	–	Commandant de compagnie
Infirmierie - centre médical principal	Médecin-chef	Commandant de région de rattachement
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Service de pension des armées	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cercles territoriaux de gendarmerie	–	Commandant de région de rattachement
Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)	Directeur du CRICR	Commandant de région de rattachement
Centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	Commandant de région de rattachement
Centre national d'animation et des ressources (CNAR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Centre de coopération policière et douanière (CCPD)	–	Chef du CCPD
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cellule renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à la direction générale des systèmes d'information et de communication du MININT (DGSIC)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	–	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Militaires affectés à la sous-direction de l'information générale (SDIG)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à l'autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Officier de liaison	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement
Président du personnel militaire (PPM) ou vice président du personnel militaire	Autorité auprès de laquelle le PPM et le vice PPM sont institués (5)	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure (5)
Référent (6)	–	Autorité auprès de laquelle le référent est institué
Conseiller « concertation » et vice conseiller	–	Autorité auprès de laquelle le conseiller et le vice conseiller sont institués

(1) S'il est français. À défaut, lire le commandant du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(4) S'il existe.
(5) Les PPM et vice-PPM institués au sein d'un état-major de groupement (ou équivalent) sont notés par les autorités qui suivent :
– 1^{er} échelon : commandant en second s'il existe, à défaut lire adjoint ;
– notateur juridique : commandant de groupement (ou équivalent).
(6) Le vice-référent est noté en sa qualité de PPM ou de vice-PPM.

17. Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction de la coopération internationale (DCI)		
Direction		
Militaires affectés auprès du directeur	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Sous-direction de la coopération de sécurité et la sous-direction de coopération multilatérale et partenariale		
Militaires affectés auprès du sous-directeur	–	Sous-directeur (2)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions coopération « de sécurité » et « multilatérale et partenariale ».	Chef de division (3)	Sous-directeur (2)
Sous-direction de l'administration et des finances		
Militaires affectés auprès du sous-directeur		Sous-directeur (3)
Autres militaires affectés au sein de la sous-direction « administration et finances »	Chef de division (4)	Sous-directeur (3)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)		
Secrétariat du chef du ST(SI) ²	–	Chef du ST(SI) ²
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (6)	Chef de bureau (7)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)		
Secrétariat du chef du SAELSI	–	Chef du SAELSI (8)
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (8)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chef de section (9)	Chef de bureau ou de mission (10)

(1) S'il est militaire. À défaut, lire le directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.
(2) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.
(3) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint. À défaut, le notateur juridique est le directeur de la DCI (s'il est militaire), à défaut l'adjoint au DCI.
(4) S'il est militaire. À défaut, lire l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé de la division dans laquelle le militaire noté est affecté.
(5) Si le sous-directeur est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au sous-directeur, militaire de la gendarmerie.
(6) S'il existe, qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.
(7) Si le chef de bureau est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au chef de bureau, militaire de la gendarmerie.
(8) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.
(9) S'il existe, qu'il soit civil ou militaire.
(10) S'il est gendarme. À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.

ANNEXE IV

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE RÉSERVE AYANT SOUSCRIT UN ENGAGEMENT DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE AU TITRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Région zonale		
Conseiller réserve auprès du commandant de région zonale	–	Commandant de région
État-major de région zonale de réserve (EMRZR)	–	Chef d'état-major
Région de gendarmerie		
Conseiller réserve auprès du commandant de région	–	Commandant de région
État-major de régional de gendarmerie de réserve (EMRGR)	–	Chef d'état-major
Gendarmerie départementale		
État-major de groupement de gendarmerie départementale de réserve (EMGGDR)	–	Commandant de groupement
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale (CRGD)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale (1)
Gendarmerie mobile		
État-major de groupement de gendarmerie mobile de réserve (EMGGMR)	–	Commandant de groupement
Escadron de réserve de gendarmerie mobile (ERGM)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (1)
Centre de planification et de gestion de crise (CPGC)	–	Commandant du CPGC
Garde républicaine		
État-major de la garde républicaine de réserve (EMGRR)	–	Chef d'état-major
Compagnie des transports et liaisons de la garde républicaine de réserve (CTLGRR)	–	Commandant de la garde républicaine
Compagnie du 1 ^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C1RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du 2 ^e régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C2RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du régiment de cavalerie de la garde républicaine de réserve (CRCGRR)	–	Commandant en second du régiment
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale		
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	–	Commandant du GIGN
Gendarmeries des transports aériens		
État-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	–	Chef d'état-major
Groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens (1)
Compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	–	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement		
État-major de la gendarmerie de l'armement de réserve (EMGARMR)	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Éléments de réserve en renfort des structures d'actives	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie maritime		
Élément de réserve du groupe commandement du commandement de la gendarmerie maritime	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve du groupe commandement du groupement	–	Commandant de groupement
Peloton de réserve de surveillance et d'intervention	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve en renfort des structures d'active	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Élément de réserve en renfort des structures d'active du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)		Commandant du centre
Gendarmerie de l'air		
Élément de réserve de l'état-major	–	Chef d'état-major
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie de l'air (1)
Gendarmerie outre-mer		
Conseiller réserve auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
État-major du commandement de la gendarmerie outre-mer de réserve (EMCGOMR)	–	Chef d'état-major CGOM
État-major du commandement territorial de la gendarmerie d'outre-mer de réserve (EMCOMGENDR)	–	Commandant territorial de la gendarmerie d'outre-mer
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale du COMGEND (CRGD/COMGEND)	–	Commandant territorial de la gendarmerie d'outre-mer
(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.		

ANNEXE V

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE ET MILITAIRES DU RANG DE RÉSERVE AYANT SOUSCRIT UN ENGAGEMENT DANS LA RÉSERVE OPERATIONNELLE AU TITRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Région zonale		
État-major de région zonale de réserve (EMRZR)	–	Chef d'état-major
Région de gendarmerie		
État-major de régional de gendarmerie de réserve (EMRGR)	–	Chef d'état-major
Gendarmerie départementale		
État-major de groupement de gendarmerie départementale de réserve (EMGGDR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale (1)
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale (CRGD)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale (1)
Gendarmerie mobile		
État-major de groupement de gendarmerie mobile de réserve (EMGGMR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (1)
Escadron de réserve de gendarmerie mobile (ERGM)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (1)
Centre de planification et de gestion de crise (CPGC)	–	Commandant du CPGC
Garde républicaine		
État-major de la garde républicaine de réserve (EMGRR)	–	Chef d'état-major
Compagnie des transports et liaisons de la garde républicaine de réserve (CTLGRR)	–	Commandant de la garde républicaine
Compagnie du 1 ^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C1RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du 2 ^e régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C2RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du régiment de cavalerie de la garde républicaine de réserve (CRCGRR)	–	Commandant en second du régiment
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale		
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	–	Commandant du GIGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmeries des transports aériens		
État-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	–	Chef d'état-major
Groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens (1)
Compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	–	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement		
Élément de réserve de la gendarmerie de l'armement	–	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'armement
Élément de réserve de la compagnie de gendarmerie de l'armement	–	Commandant de compagnie
Peloton de réserve de la gendarmerie de l'armement	–	Commandant de compagnie
Gendarmerie maritime		
Élément de réserve du groupe commandement du commandement de la gendarmerie maritime	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Peloton de réserve de surveillance et d'intervention	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve en renfort des structures d'active	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve en renfort des structures d'active du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)	–	Commandant du centre
Élément de réserve en renfort des structures d'active des unités outre-mer	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (1)
Gendarmerie de l'air		
Élément de réserve de la gendarmerie de l'état-major	–	Chef d'état-major
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie de l'air (1)
Élément de réserve du groupe de commandement compagnie	–	Commandant de compagnie
Élément de réserve de brigade	–	Commandant de compagnie
Gendarmerie outre-mer		
État-major du commandement de la gendarmerie outre-mer de réserve (EMCGOMR)	–	Chef d'état-major CGOM
État-major du commandement territorial de la gendarmerie d'outre-mer de réserve (EMCOMGENDR)	–	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale du COMGEND (CRGD COMGEND)	–	Commandant territorial en second de la gendarmerie d'outre-mer
(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.		